

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **METISTAR***

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**

enregistrée sous le **n°2015-5876**

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses de refus de l'autorisation de mise sur le marché du 10 juin 2016,

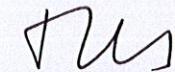
L'ajout du nouveau nom commercial ELECTRA pour le produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus n'est pas autorisé en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	METISTAR
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD, Belfield Innovation Park, Belfield Dublin 4 IRLANDE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	86 g/kg - metsulfuron-méthyle 428 g/kg - thifensulfuron
Numéro d'intrant	581-2015.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

01 JUIL. 2016



Françoise WEBER

Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)